



SCoT

Chez Vous !

Bulletin d'info
Sept. 2020



« L'aménagement du territoire subit, depuis plusieurs années, de profondes mutations avec l'intégration de la protection de l'environnement et la promotion d'un modèle de développement durable.

La crise sanitaire va également avoir des répercussions sur l'aménagement des territoires. La santé, le cadre de vie, l'alimentation, la mobilité, le développement du télétravail, la relance économique et la protection des personnes les plus fragiles seront des thématiques de plus en plus prégnantes à intégrer dans nos politiques publiques.

Le SCoT est l'outil adapté pour coordonner et mettre en cohérence les stratégies intercommunales.

Actuellement 30% des communes du territoire ont un document d'urbanisme compatible avec le SCoT.

Au vu des enjeux que représente le SCoT, une participation large des élus est indispensable pour définir une stratégie commune pour le devenir du territoire du Sud Toulousain et prendre en compte, dans le cadre légal, les remarques ou propositions émanant des élus de terrain.»

Gérard Roujas, Président du Pays Sud Toulousain et Gérard Capblanquet, Vice-président en charge du SCoT et des relations avec le territoire d'industrie.

Ce bulletin fera le point sur l'avancée des travaux de révision du SCoT et présentera dans chaque numéro des données et des analyses sur une thématique précise. Une mise à jour régulière sera réalisée sur les évolutions législatives et réglementaires de la planification. Il permettra également aux élus et techniciens d'exprimer leur point de vue sur le SCoT et sa mise en œuvre dans leur intercommunalité ou leur commune.

Pourquoi un bulletin d'info ?



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document de planification et d'urbanisme qui définit un projet stratégique partagé afin d'assurer la cohérence des politiques sectorielles engagées sur le territoire. Les orientations et les objectifs du SCoT devront être déclinés à l'échelle communale via les plans locaux d'urbanisme ou cartes communales.



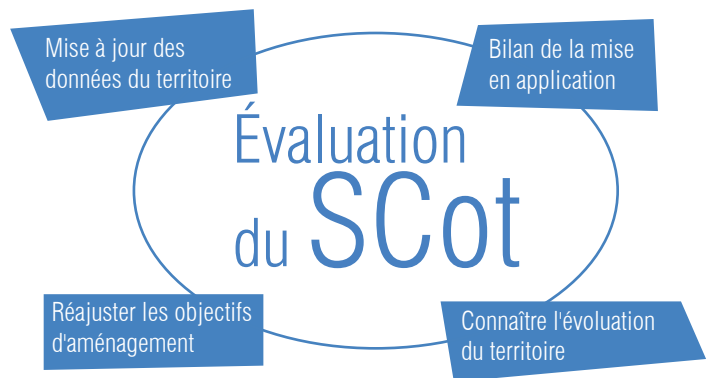
Pays Sud Toulousain
Espace Jallier
34 Avenue de Toulouse
31390 Carbonne
T. : 05 61 97 30 34
www.paysstoulousain.fr

Directeur de publication : G. ROUJAS
Conception : F. POVEDA, B. LAURENT
Edité par le Pays Sud Toulousain en août 2020

Evaluation du SCoT

Pourquoi évaluer le SCoT ?

Le Code de l'Urbanisme impose au SCoT d'être évalué tous les 6 ans. En 2018, le Pays Sud Toulousain a fait le bilan de la mise en application de son document de planification.



Objectifs atteints

- Nombre de nouveaux arrivants;
- Consommation d'espace diminuée par deux;
- Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.



Objectifs non-atteints

- Polarisation de la population et du développement;
- Développement de l'emploi
- Suivi et réaménagement des carrières.
- Evaluation de la préservation de la biodiversité.



Pour plus d'informations : délibération n°600 du 10/09/18

Révision du SCoT

Pourquoi réviser le SCoT ?

A la suite de l'évaluation du SCoT, de la prise en compte de l'évolution législative et de l'intégration des politiques sectorielles portées par le Pays Sud Toulousain, la révision du SCoT a été prescrite le 08 octobre 2018.

Pour le SCoT Sud Toulousain, **trois grandes orientations** vont guider les travaux de révision : optimiser le modèle d'organisation territorial à l'horizon 2040 – 2050, adapter le territoire au changement climatique et diminuer la vulnérabilité de la population, renforcer l'attractivité du territoire en développant ses ressources.

Pour plus d'informations : délibération n°601 du 08/10/18 et sur www.payssudtoulousain.fr rubrique SCOT



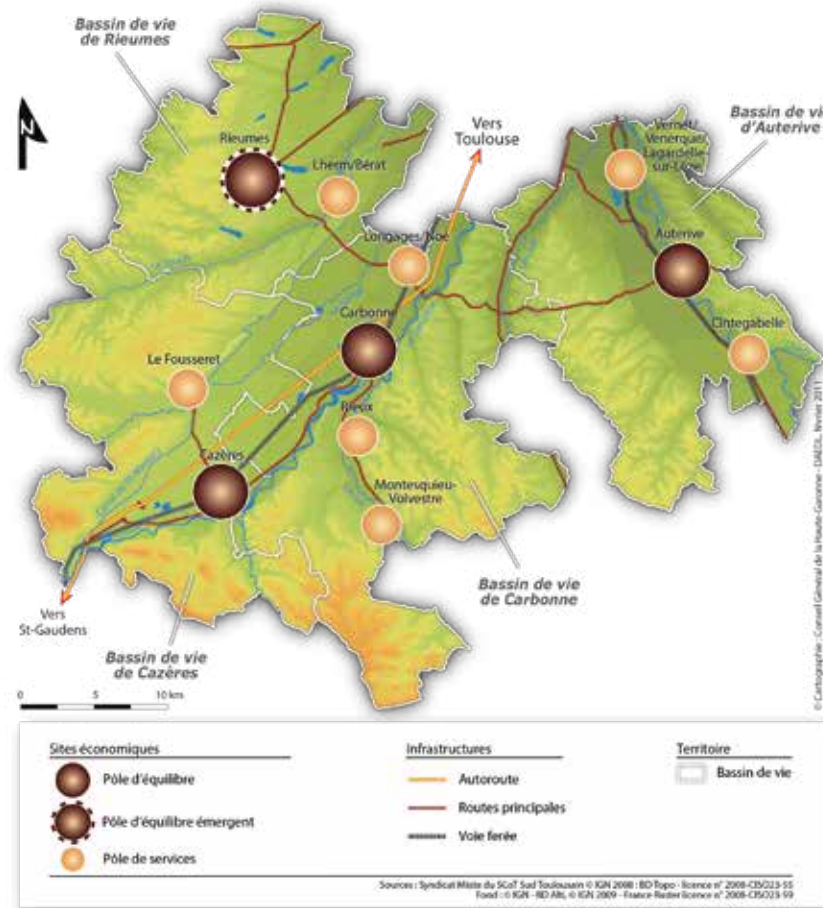
Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sud Toulousain

Les grandes orientations du SCoT

Il définit cinq grandes orientations pour l'avenir du territoire :

- Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030.
- Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures.
- Conforter l'économie du territoire.
- Assurer une urbanisation durable pour tous.
- Promouvoir une mobilité pour tous, une accessibilité à tout.

Dès 2001, juste après la publication de la loi SRU instaurant les SCoT, le préfet de l'ex-région Midi-Pyrénées avait demandé aux communes de l'aire urbaine toulousaine d'engager une réflexion vers une cohérence de la planification à cette grande échelle afin de faire face à une croissance démographique exceptionnelle. Ainsi est né le GIP InterSCoT composé de quatre SCoTs, dont celui du Pays Sud Toulousain. Il garantit une harmonisation des SCoTs autour de quatre objectifs : maîtriser, polariser, relier et piloter.

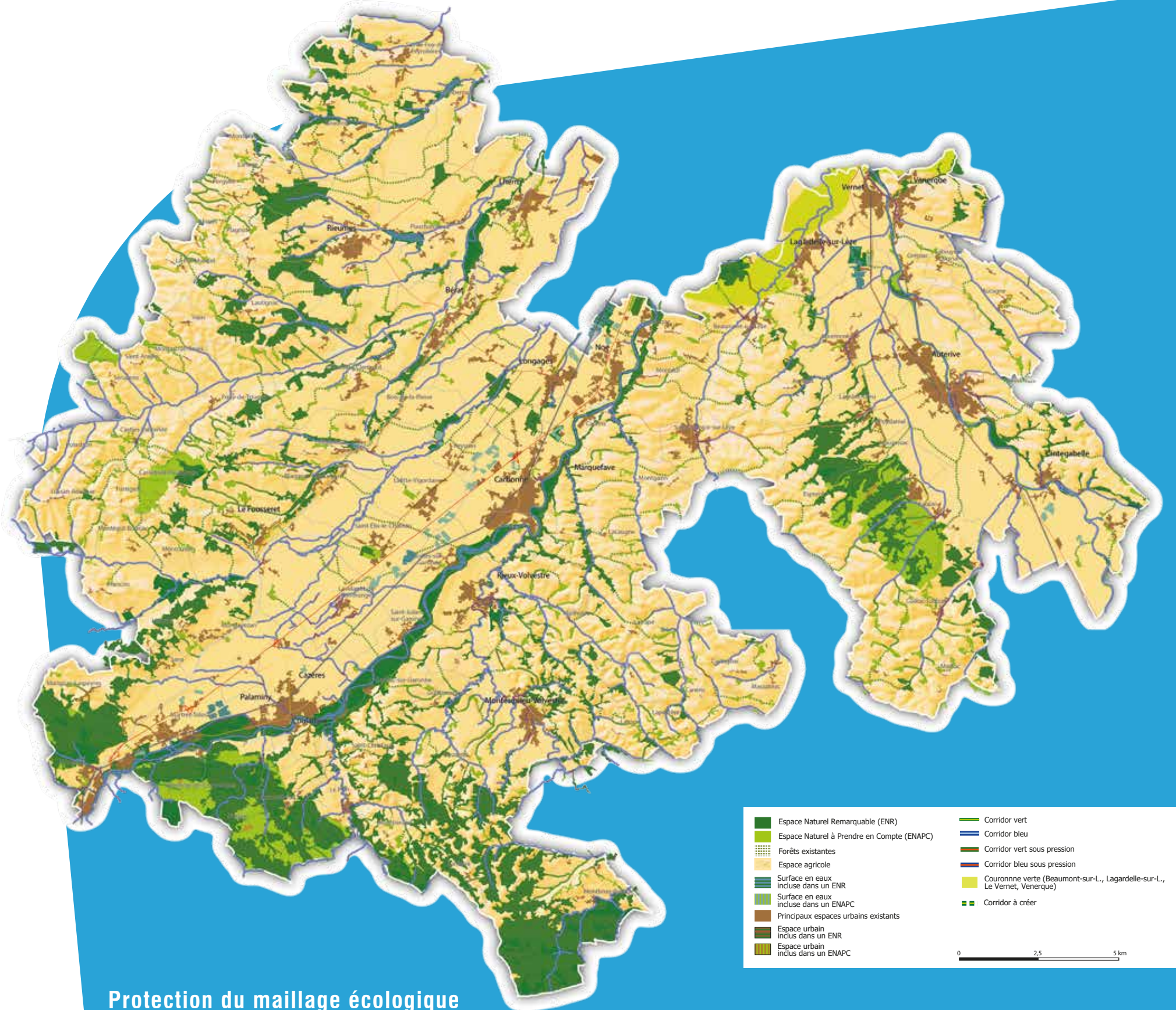


Modèle de développement du SCoT Sud Toulousain

Le SCoT Sud Toulousain a identifié plusieurs communes ou regroupement de communes qui sont le support du développement du Sud Toulousain. Ces pôles ont vocation à accueillir majoritairement les nouveaux habitants, les logements, les équipements ainsi que les activités économiques et commerciales.

Les communes non-repérées devront maîtriser davantage leur développement sans pour autant porter atteinte aux niveaux d'équipements et de services existants.

Dans tous les cas, les communes devront porter un modèle d'aménagement durable c'est à dire de réduction de la consommation d'espaces et de protection des terres agricoles, de création d'un parc de logements pour le parcours résidentiel de tous, d'une accessibilité à tous les équipements, aux zones d'emplois et de consommation tout en réduisant les déplacements.



Protection du maillage écologique

Le Pays Sud Toulousain est marqué par un relief séquencé façonné par l'eau et une végétation locale diversifiée. Le SCoT a donc identifié une trame verte et bleue qui limite fortement l'urbanisation à l'intérieur ou à proximité de ces espaces. Des corridors ont été repérés afin de protéger les déplacements des espèces entre ces différents espaces. Le SCoT encourage également la création de corridors supplémentaires et la protection des milieux dit « ordinaire » présentant un enjeu écologique.